



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS**  
**DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied  
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :: - :: - :: -

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2025**

Date de convocation : le 14 Mars 2025  
Nombre de délégués en exercice : 110  
Nombre de délégués présents : 63

*Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER*

**ADHÉSION AU CEREMA**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 MARS à 10 H 30,**

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la présidence de Monsieur Loïc GIRARD, président du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : M. Roger TOMASSO ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPÉ ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRÉ ;
- Canton de ST PORTCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;

- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLESEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

**ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS** Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ÎLE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PAPPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vaïs de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GÉNOUËL ;

**Vu** le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

**Le président rappelle** que le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche.

Le CEREMA intervient, notamment, auprès des collectivités pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences (Bâtiment, Mobilité, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral, Expertise et ingénierie territoriale) ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service des territoires pour accompagner leurs transitions.

Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries privées.

**Le président propose au comité syndical** que le Syndicat de la Voirie adhère au CEREMA. Cette adhésion pour un coût annuel de 2 000 €, permettrait de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à son expertise. En effet, la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence.

**Il précise** que cette adhésion doit être accompagnée de la désignation d'un représentant, parmi les membres du Comité Syndical.

**Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

**à l'unanimité des membres présents**

**DÉCIDE**

- **D'adhérer** au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion (2025-2028)
- **De préciser** qu'à l'issue de la période initiale, l'adhésion sera renouvelée annuellement et tacitement.
- **De régler** chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget à l'article 611 « contrat de prestation de service » de l'année concernée.
- **De désigner** Monsieur Joël TERRIEN pour représenter le Syndicat de la Voirie au titre de cette adhésion.
- **D'autoriser** Monsieur le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Le secrétaire de séance,

Loïc GIRARD

M. Michel PELLETIER

